

CTEA - Mardi 05 mai 2015
Compte rendu

Le CTEA s'est réuni le mardi 5 mai 2015. Les principaux points à l'ordre du jour étaient :

- présentation du projet de décret sur les groupements d'EPLEFPA
- présentation du projet de plan d'action : L'enseignement agricole et la «grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République »
- avis sur le projet d'arrêté CAPA (Travaux forestiers, Jardinier paysagiste, Maréchal-Ferrant, Services aux personnes et vente en espace rural)
- avis sur le projet d'arrêté CS Restauration collective

Le Snetap-FSU était représenté par Jean Marie LE BOITEUX, Serge PAGNIER, Frédéric CHASSAGNETTE, Fabrice CARDON et Olivier BLEUNVEN.

1 – Déclaration liminaire du Snetap-FSU

Avant le début de la réunion, le SNETAP-FSU est intervenu pour dénoncer de nouveau les circonstances dans lesquelles se déroule le CTEA (calendrier sur-chargé, envoi tardif des documents, modification de l'ordre du jour la veille au soir...). Pour le SNETAP-FSU le projet de décret sur les regroupements d'EPL n'était pas une priorité. A l'inverse le projet de note de service pour la rentrée de septembre 2016, retiré au dernier moment de l'ordre du jour ou le projet de décret « 70%-100 % » auraient du être présentés à ce CTEA car les établissements et les personnels sont dans l'attente de ces documents.

Le Snetap-FSU a dénoncé le retrait du projet de note de service de rentrée 2016, car encore une fois, la DGER ne sera pas en capacité de sortir cette directive avant le mois de juin, ce qui est bien trop tardif pour les équipes des établissements puisque les Conseils d'administration de fin d'année sensés donner un avis sur les projets de structures se seront déjà réunis. Cela est d'autant plus incompréhensible qu'il y a eu un groupe de travail avec les organisations représentatives et que des amendements ont été proposés lors de cette réunion.

2 - Le plan national « Défendre les valeurs de la République »

Le DGER adjoint présente le contexte et les travaux qui ont eu lieu depuis janvier 2015, suite aux déclarations du ministre qui a souhaité que l'enseignement agricole s'associe très étroitement au plan national, en partenariat avec l'Éducation Nationale.

Selon lui les priorités retenues sont :

- la formation des personnels (initiale et continue)
- l'éducation civique et sa place dans les référentiels (une note de l'inspection pédagogique est prévue pour une sortie à la mi-mai)
- la mobilisation de tous les personnels de la communauté éducative
- l'élaboration d'un plan local dans chaque EPL avec inscription dans le projet d'établissement à la fin de l'année 2015 (présentation en Conseil d'administration de fin d'année)

Pour le Snetap-FSU, le document adressé seulement la veille au soir rend les échanges et les avis difficiles.

Néanmoins le Snetap-FSU dénonce un simple affichage politique, qui n'a d'ailleurs pas évolué depuis le 7 avril lors du dernier débat « 100 % citoyen » et l'intervention du Ministre.

D'abord le Snetap-FSU dénonce dans ce document une autosatisfaction de l'EA qui laisserait entendre que nous faisons mieux que les autres. Ce n'est pas vrai. Une phrase par exemple choque : « *l'enseignement agricole accueille tous les élèves* ». Nous le savons cela est contredit par les effectifs et les profils de nos élèves.

Il n'y a pas dans ce document le plan d'action annoncé et qui devait fixer les orientations, les priorités et les actions dans les établissements. A ce stade, il n'est qu'une succession de bonnes intentions dans un contexte budgétaire contraint. Ce plan national renvoie l'intégralité des décisions au niveau local, avec l'obligation d'un plan local qui sera intégré dans le projet d'établissement.

Le Snetap-FSU a pointé un certain nombre de manques dans ce plan :

- les moyens : à l'éducation nationale, 71 millions d'euros sont consacrés à ce plan national. Dans l'enseignement agricole, aucun crédit spécifique ne sont dégagé spécifique malgré la volonté ministérielle affichée ...
- l'apprentissage : beaucoup de régions font ou ont fait le choix de réduire le nombre de semaines de formation en centre alors que l'on sait pertinemment que ce sont la formation générale , et particulièrement la partie artistique et Socio-culturelle, qui est la première sacrifiée dès qu'on supprime du temps en milieu scolaire. Il était nécessaire d'imposer aux régions un nombre de semaines supplémentaires en centre. Pour simple rappel, les principaux problèmes repérés en janvier se sont exprimés dans les CFA très majoritairement.
- la coopération internationale : pour le Snetap-FSU la coopération internationale fonctionne aujourd'hui plutôt bien avec les autres pays européen mais il y a par contre un problème vers les pays du Sud et c'est là que devrait être le véritable enjeu de ce plan. De plus le Snetap-FSU rappelle d'ailleurs que la mobilité des bacheliers professionnels à l'Education nationale est en œuvre depuis un an. A l'EA on attend toujours les textes d'application.
- le numérique : quels éléments concrets seront mis en œuvre dans les établissements ? Il y a beaucoup de question par exemple sur l'accès pour tous, sur l'utilisation des réseaux sociaux, ... Ce n'est pas la question technique qui se pose mais celle de l'éducation au numérique et par le numérique donc des questions pédagogiques.
- l'articulation entre les orientations de ce plan et les référentiels : pour le Snetap-FSU il ne faut pas opposer les valeurs républicaines et les disciplines comme le fait l'administration. Débattre sur les valeurs républicaines implique nécessairement une articulation avec le disciplinaire.
- la place des personnels de vie scolaire, des personnels TOS, des professeurs documentalistes, des TIM : le plan fait une place importante à l'Education Socio-culturelle, c'est important mais le Snetap-FSU rappelle que l'ensemble de l'équipe éducative est concernée.
- la place de l'EMC (Education morale et civique) dans la voie professionnelle : le Snetap-FSU rappelle qu'aujourd'hui du temps et des contenus sont prévus pour l'EMC dans les formations générales mais rien pour la voie pro. C'est inadmissible.
- l'heure de vie de classe pour toutes les classes : Stéphane LE FOLL insiste sur la nécessité du débat. Pourquoi ce temps n'est-il pas prévu pour toutes les classes ?

La DGER entend un certain nombre des remarques des organisations syndicales et note des éléments à approfondir :

- sur la valorisation de l'engagement associatif des jeunes il mettra un groupe de travail (CNEA) en œuvre sur ce sujet ;
- sur l'accès au numérique et aux réseaux sociaux, il réunira également un groupe de travail
- sur les apprentis il reconnaît la nécessité de renforcer leur place dans le document
- sur la mise en œuvre du plan d'action la DGER assure mobiliser le SNA
- sur l'heure de vie de classe, les services de la DGER regarderont les possibilités pour l'insérer dans le document
- sur la coopération internationale dans les pays non-européens : la mise en œuvre est compliquée pour des raisons de sécurité notamment vers les pays africain. Il y a des restrictions d'accès. Dans ce contexte l'accueil de stagiaires ou de volontaires internationaux en France est plus aisé. Mais si départ il y a, les aides au départ à l'international doivent être plus rapides. La DGER assure qu'il n'y a « *pas de menace particulière sur les moyens de la coopération internationale à la rentrée prochaine* » mais reconnaît la nécessité de faire un point d'étape sur la coopération internationale.



- sur les contenus et les référentiels l'Inspection travaille actuellement sur un document à destination des équipes. Cette note de l'inspection pédagogique sera transmise aux OS. L'IEA annonce des thématiques transversales pédagogiques sur les valeurs.

Sur ce dernier point le Snetap-FSU rappelle que son intervention n'a pas pour objet d'opposer le parcours éducatif et les disciplines. Mais il attend des éléments concrets : quelle interaction avec les référentiels ? Quel lien fonctionnel ? Ne faut-il pas ré-interroger un certain nombre d'éléments dans les référentiels comme cela a pu être fait pour le programme d'Histoire-Géographie en Bac Pro ?

Enfin la DGER souligne que les orientations nationales prévoient que tous les établissements devront avoir un plan local. Ce n'est pas un simple appel à projet.

3 – Regroupement EPLEFPA

En raison de l'absence de discussions préalables et l'arrivée tardive des documents le Snetap-FSU demande que ce point sur les « groupements d'EPL », soit transformé en un point d'information et non de décision. Cela doit permettre la tenue éventuelle d'un groupe de travail.

La DGER en accepte le principe car à ce stade il n'y a pas de priorité sur ce texte même si elle souhaite sa sortie avant le 30 juin.

Le Snetap-FSU rappelle que cet article de la loi d'avenir agricole est issu d'un amendement parlementaire qui s'inspirait du code de l'éducation. Il n'y a pas d'opposition de principe (ils peuvent être un contre-feu à des fusions forcées) mais des interrogations sur les objectifs réels de ces groupements sur leurs formes, leurs limites, leur périmètre, ...

Le statut des structures proposées (GIP et CRIPT) dans ce décret posent nombre de problèmes. Il fallait un travail préalable car ces futures structures pourront avoir à gérer des budgets conséquents.

Pour le Snetap-FSU le fonctionnement des GIP est antidémocratique du fait de la composition de son propre CA et du positionnement par rapport aux conseils d'administration des EPL.

Concernant les CRIPT, le Snetap-FSU prend pour exemple les Pays de la Loire où un emploi a été supprimé sur le réseau CRIPT en raison du désengagement de l'État ... Ces complexes ne peuvent anticiper le désengagement de l'État dans ces dispositifs.

Pour le Snetap-FSU la possibilité d'entrée des personnes morales privées dans le nouveau texte sur les complexes n'est pas acceptable. En effet le privé va bénéficier des moyens publics pour son propre fonctionnement.

La composition du conseil d'orientation dans ces nouvelles structures aussi pose problèmes : seuls les directeurs seront présents. Il y a d'abord nécessité que les personnels soient représentés (désignation des représentants des collèges électoraux des conseils d'administration des EPL constitutifs du complexe). Enfin les membres de ce conseil doivent rendre compte au conseil d'administration des EPL constitutifs du complexe.

La DGER reconnaît qu'elle s'est aussi interrogée sur la nécessité de ces regroupements. Pour elle la formule GIP n'est la panacée et la formule du complexe est une alternative (même si elle est d'une ampleur moindre).

Elle souhaite faire entendre qu'aujourd'hui il n'y a pas de politique de fusion d'EPL et si un jour, cela se fait, cela se fera de manière plus explicite. Il n'y a pas de volonté de faire un super EPLEFPA.

Sur la présence des établissements privés, elle rappelle que c'est une retranscription du décret 81-418 du 23 avril 1981.

4 – Les référentiels rénovés CAPA

La DGER signale qu'avec ces 4 derniers référentiels (Travaux forestiers, Jardinier paysagiste, Maréchal-Ferrant, Services aux personnes et vente en espace rural) s'achève le travail de rénovation (ne restera que le CAPA SE qui sera mis en œuvre à la rentrée 2016).

Le Snetap-FSU rappelle ses positions sur ces nouveaux référentiels d'une façon générale et son opposition au CCF à 80 %, les semaines de stage supplémentaires à l'initiative de chaque établissement, le volume important d'heures non affectées, ...



Mais il souligne que pour les textes présentés aujourd'hui deux éléments supplémentaires doivent ajoutés :

- d'abord l'absence de prise en compte du contexte actuel (suite des attentats de janvier) et la volonté des élus de Défendre les valeurs de la République à tous les niveaux de formation. Ceci est d'autant plus choquant que des moyens sont prévus pour la voie générale et que les publics du niveau V sont reconnus comme plus sensibles sur ces questions.
- ensuite l'absence de prise en compte des questions de sécurité des jeunes. Les secteurs que couvrent ces nouveaux référentiels sont parmi les plus accidentogènes (travaux paysagers, forêt, secteur du cheval). Cela n'est pas pris en compte ni dans l'encadrement (moins de TPR qu'en Bac Pro alors qu'il y aura davantage de temps en milieu professionnel) ni dans les contenus (rien n'est prévu en plus sur la sécurité ou la formation secourisme).

Le Snetap-FSU fait également quelques remarques sur la partie professionnelle de ces différents référentiels : la perte d'heures sur les matières techniques (en maréchalerie on passe de 740 h à 348 h), le manque d'heures pour la biologie, le problème de la reconnaissance des végétaux pourtant souligné par les professionnels, la différence de traitement entre la partie bucheronnage et la partie sylviculture du CAPA travaux forestiers.

Enfin, le Snetap-FSU fait remarquer qu'une épreuve terminale particulière est finalement possible dès lors que la profession a fait entendre son mécontentement. La DGER a pourtant ignoré les remarques des représentants des personnels sur le même sujet.

Votes CTEA	Pour	Contre	Abstention	NPPV
	1	5 (FSU)	0	1

5 – Le référentiel CS« restauration collective »

La DGER annonce la création du CS " restauration collective " après une expérimentation menée depuis plusieurs années. A la suite de cette expérimentation et d'une évaluation de l'inspection, des modifications ont été apportées (notamment la capacité sur la distribution des repas).

Le Snetap-FSU rappelle d'abord son scepticisme quant à l'opportunité et l'intérêt de créer une telle formation sur la restauration au sein du Ministère de l'Agriculture. Pour notre OS elle relève avant tout des formations de l'éducation nationale. Ce CS intitulé " restauration collective " ressemble de plus en plus à un CS de restauration industrielle en contradiction avec les objectifs du manger mieux.

Le Snetap-FSU dénonce la méthode de consultation sur ce nouveau référentiel. En effet, avant le CTEA, il n'a été présenté qu'en CPC plénière. La CNS transformation n'a pas été consultée ce qui n'a pas permis des échanges avec les professionnels du secteur.

Pourtant il y a des transformations de fond sur le référentiel de certification :

- un référentiel de certification qui se résume à 12 lignes. Les éléments concrets se retrouvent finalement que dans le référentiel d'évaluation,
- disparition des éléments en liens avec la qualité des aliments, le choix des produits, leur origine,
- disparition des éléments liés l'hygiène et la sécurité des aliments ...
- absence d'éléments sur le contact avec les convives.
- absence d'éléments sur le collectif de travail et le droit du travail.

La DGER avoue ne pas avoir réunit la CNS Transformation car il n'y aurait eu que ce seul point à l'ordre du jour. Pour elle la partie hygiène et sécurité est bien développée mais reconnaît un manque sur la partie « relation avec les convives » qui pourra être revue et peut-être modifiée.

Votes CTEA	Pour	Contre	Abstention	NPPV
	1	5 (FSU)	0	1

